Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 26 août 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Tous les participants**

Objet : **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1er octobre 2022**
Dossier de la Régie : R-4177-2021 Phase 2

Maîtres,

Le 24 août 2022, Énergir dépose dans le dossier mentionné en objet la pièce révisée B-0220 afin d'y ajouter une demande de modification visant l'article 15.4.2.6 des *Conditions de service et Tarif* relatif aux retraits interdits lors d'interruptions.

La Régie de l'énergie autorise l'ACIG et le GRAME à déposer, le cas échéant, leurs commentaires sur cette demande de modification, au plus tard **jeudi le 1er septembre 2022 à 16h**.

En ce qui a trait aux autres intervenants intéressés par cette demande de modification, ces derniers pourront faire leurs représentations au cours de l'audience qui se déroulera du 7 au 12 septembre 2022.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca